

2 SAINT-  
FELIX-DE-  
LODEZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>										
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 0</p>	<p><b>Présents :</b> Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Absents excusés :</b></p>										
<p><u>Date de la convocation</u> Le 17/03/2026</p> <p><u>Date d'affichage</u> Le 02/04/2026</p>	<p><b>Objet :</b></p> <p>CCAS - Désignation des membres</p> <p><b>ACTES</b></p>										
<p>N° 2026-19</p>	<p>Après un rappel de la mission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration. Monsieur le Maire est Président de droit.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Titulaires</th> <th style="text-align: left;">Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RIEUTORD Emilie</td> <td>CAMUT Eliette</td> </tr> <tr> <td>LENOIR Cristelle</td> <td>VAN LERBERGHE Stéphane</td> </tr> <tr> <td>MENGUS Maghnia</td> <td>MARCON Karen</td> </tr> <tr> <td>DESRICHARD Romain</td> <td>LEBOT Laurent</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, - <b>NOMME</b> les personnes précitées au Conseil d'Administration du CCAS.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 23 mars 2026.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;"> <p>Le secrétaire de séance Eliette CAMUT</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Le Maire, Joseph RODRIGUEZ</p> </div> </div> <p>Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a></p>	Titulaires	Suppléants	RIEUTORD Emilie	CAMUT Eliette	LENOIR Cristelle	VAN LERBERGHE Stéphane	MENGUS Maghnia	MARCON Karen	DESRICHARD Romain	LEBOT Laurent
Titulaires	Suppléants										
RIEUTORD Emilie	CAMUT Eliette										
LENOIR Cristelle	VAN LERBERGHE Stéphane										
MENGUS Maghnia	MARCON Karen										
DESRICHARD Romain	LEBOT Laurent										